

RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1

Que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, détermine les options les moins coûteuses pour réduire encore davantage les émissions de SO₂ pour s'assurer que les dépôts acides ne dépassent ni les charges critiques ni les charges cibles.

Réponse :

- Le Gouvernement est d'accord en principe avec la recommandation du Sous-comité. Nous coopérons actuellement avec les provinces et l'industrie afin d'élaborer et d'appliquer des programmes visant à réduire les émissions de SO₂, et afin d'élaborer une stratégie visant à limiter de façon permanente ces émissions dans les régions touchées par les pluies acides.
- Ces estimations de la charge critique doivent être raffinées davantage et elles seront basées sur la réaction de l'environnement à une baisse du dépôt acide. D'autres travaux sont nécessaires afin de mieux établir les charges critiques et d'analyser les implications d'un programme de lutte basé sur le respect de ces critiques.
- Les charges cibles de 20 kilogrammes par hectare par an de sulfate dans les précipitations ont été établies au début des années 1980 afin de protéger les écosystèmes moyennement sensibles. La science a depuis raffiné les charges critiques mesurées par région, dont plusieurs sont inférieures à la cible actuelle de 20 kilogrammes par hectare par an.
- Comme le fait remarquer le Sous-comité, les réductions des émissions en vertu du programme actuel au Canada et aux États-Unis ne seront probablement pas suffisantes pour protéger certaines régions du Canada aux écosystèmes particulièrement sensibles.
- Le Gouvernement élabore actuellement des programmes de lutte contre les émissions optionnelles avec les provinces et les principaux intervenants. Un tel programme déterminerait de façon rentable les plus importantes réductions d'émissions dans les régions où elles auraient les meilleurs avantages pour l'environnement. Les gouvernements fédéral et provinciaux coopéreront afin d'élaborer des options en ce qui a trait à la lutte contre les émissions. Les structures existantes, comme le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, s'avèrent une excellente tribune pour discuter de ces options.

Recommandation n° 2

Que le gouvernement fédéral entreprenne de négocier avec les États-Unis toute réduction des émissions de SO₂ nécessaire à la protection de l'écosystème canadien.

Réponse :

- D'autres négociations avec les États-Unis seront probablement nécessaires à long terme, mais pour l'instant, l'accent est mis sur la surveillance du *Clean Air Act* et l'assurance qu'il est appliqué en entier. Nous reconnaissons que les États-Unis ont fait